



Règlement Officiel
SODI WORLD SERIES
- Saison 2018 -



Table des matières

Préambule	4
I. DEFINITIONS	5
1. Karting Loisir	5
2. Sodi World Series	5
3. Courses SWS	5
II. GENERALITES	6
III. CATEGORIES.....	6
IV. ORGANISATION DES COURSES.....	7
1. Conditions d'organisation de course SWS	7
2. Nombre minimum de participants	7
V. CONDITIONS DE PARTICIPATION	7
1. Attribution d'un Numéro d'Identification Pilote (NIP)	8
2. Règles particulières des courses SWS en équipe ENDURANCE CUP	8
3. Equipements	9
VI. INSCRIPTION A UNE COURSE	9
1. Préinscription à une course labellisée SWS	9
2. Frais d'inscription.....	9
3. Validité de l'inscription.....	9
VII. LE CLASSEMENT SWS.....	10
1. Mise en ligne des résultats & mise à jour des classements.....	10
2. Méthodologie des classements SWS.....	10
3. Classements spécifiques par catégories.....	10
VIII. SODI WORLD FINALS	11
1. Principe des Sodi World Finals	11
2. Sodi World Finals : droits de participation.....	11
3. Qualification pour les SODI WORLD FINALS	12
IX. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS	12
X. DROITS A L'IMAGE.....	12
XI. DROIT A MODIFICATIONS	12
ANNEXE 1 – Barème de points	13
1. Barème JUNIOR CUP	13
2. Barème SPRINT CUP.....	13
3. Barème ENDURANCE CUP.....	14
ANNEXE 2 – Processus de qualification aux SODI WORLD FINALS.....	15
1. Préambule	15

2. Conditions de participation	15
3. Nombre de pilotes qualifiés	15
4. Spécificités des classements nationaux	16
5. Qualification de la catégorie JUNIOR CUP	16
6. Qualification de la catégorie SPRINT CUP	16
7. Qualification de la catégorie ENDURANCE CUP	17
8. WILD CARDS et qualifications alternatives	17

Préambule

Dans l'objectif de développer la pratique du Karting Loisir, la société SODIKART est le promoteur des **SODI WORLD SERIES**, ci-après dénommées SWS, en collaboration avec les **CIRCUITS PARTENAIRES SWS** – ci-après dénommés CP – et les **ORGANISATEURS PRIVÉS SWS** – ci-après dénommés OP.

Ce livret contient l'unique règlement officiel des SODI WORLD SERIES dont l'application sera effective dans le monde entier à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Tout en demeurant fidèle aux principes historiques des SODI WORLD SERIES, le règlement SWS doit être clair, complet et adapté à la croissance rapide du championnat SWS tout en veillant à proposer un championnat dont l'équité sportive se veut irréprochable.

Tout pilote participant à une course SWS, tout CP et tout OP organisant une course SWS, est réputé connaître et accepter le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Toute reproduction, représentation, distribution, diffusion, modification, transformation partielle ou intégrale ne pourra être faite sans l'accord préalable et écrit de SODIKART. La société SODIKART est propriétaire exclusive des droits, des marques et logos rattachées aux **Sodi World Series** (SWS), qui ont été déposées auprès de l'INPI pour le monde entier.

I. DEFINITIONS

1. Karting Loisir

Le Karting Loisir est une activité organisée qui offre des services pour la pratique du karting comme loisir et qui s'effectue **sous la seule responsabilité du prestataire de service** et est gérée par son personnel ou par du personnel agissant sous sa responsabilité.

2. Sodi World Series

Les SWS sont un programme de courses de Karting Loisir, ouvertes à tous les amateurs de pilotage (ci-après dénommés les **pilotes**) inscrits aux SWS, de toutes nationalités et âgés de 7 ans et plus.

Ces courses génèrent différents classements (par circuit, par nation, au niveau international ainsi que par tranches d'âge et par sexe). Ces classements, de même que l'organisation d'une Finale Mondiale SWS, organisée sous la responsabilité d'un Circuit Partenaire SWS choisi par SODIKART, constituent l'essentiel du concept SWS.

Les courses SWS ne peuvent être organisées que par des prestataires de service (Circuit Partenaires SWS, ci-après dénommés CP ou Organismes Privés SWS, ci-après dénommés OP) préalablement agréés par SODIKART. **Les courses de Karting Loisir intégrées au classement SWS s'effectuent obligatoirement et exclusivement sur des karts de la gamme SODI RENTAL, karts spécialement conçus pour la pratique du Karting Loisir.**

3. Courses SWS

Une course SWS est une course organisée par un CP / OP affilié aux SWS et qui respecte les conditions d'organisation prévues par le présent Règlement SWS en vigueur. De même, l'organisateur de la course – CP ou OP – est tenu de se soumettre aux législations locales en vigueur dans son pays ou sa région concernant l'organisation de manifestations telles qu'une course de karting.

Les CP / OP déterminent seuls le calendrier, le prix, le schéma d'organisation et le règlement individuel de chacune des courses SWS qu'ils organisent, dans les limites fixées par le présent Règlement SWS.

Les courses SWS se décomposent dans 3 catégories distinctes définies en détail dans ce règlement SWS : **SPRINT CUP, ENDURANCE CUP et JUNIOR CUP.**

II. GENERALITES

La gestion du programme SWS par les CP / OP, de même que pour les pilotes, s'effectue via le site internet www.sodiwseries.com, qui comporte toutes les informations utiles et actualités importantes des SWS. De ce fait, il est vivement conseillé à tous les participants au programme SWS de le consulter régulièrement. Le site internet SWS est la première communauté mondiale des amateurs de karting loisir.

Tout pilote qui prend part à une course SWS est réputé connaître le présent Règlement SWS et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Tout pilote ayant pris le départ d'une course SWS marquera des points et sera donc intégré au classement SWS.

III. CATEGORIES

Il existe 3 catégories de courses SWS : **JUNIOR CUP**, **SPRINT CUP** et **ENDURANCE CUP**.

JUNIOR CUP



SPRINT CUP



ENDURANCE CUP



Pour être éligible SWS, une course doit **impérativement** répondre aux conditions suivantes :

	JUNIOR CUP	SPRINT CUP	ENDURANCE CUP
Type de course	Individuelle	Individuelle	Par équipes de 2 à 8 pilotes
Limite d'âge	De 7 à 14 ans*	15 ans et plus*	15 ans et plus*
Durée minimum de la course (hors essais libres & qualifications)	8 minutes	10 minutes**	60 minutes (non fractionnable)
Nombre minimum de participants pour valider la course SWS	6 pilotes SWS	6 pilotes SWS	6 équipes SWS (12 pilotes minimum)

* : dans l'année de ses 15 ans, un pilote peut choisir de rouler en JUNIOR CUP ou en SPRINT CUP tout au long de l'année.

** : une tolérance est appliquée pour les circuits qui organisent des courses sur des modèles de kart électriques : 8 minutes pour les courses SPRINT CUP.

L'organisation, le format détaillé et le tarif des courses sont déterminés par les seuls CP / OP. Le CP / OP est libre de choisir le choix du modèle de kart de la gamme SODI RENTAL utilisé, celui-ci devant obligatoirement tenir compte et respecter l'intégralité des normes de sécurité en vigueur dans le pays.

Un pilote est libre de prendre part à autant de courses SWS qu'il le souhaite, dans la ou les catégories de son choix, dans la limite maximum de :

- 4 courses par jour et par pilote en JUNIOR CUP et SPRINT CUP
- 1 course par jour et par équipe en ENDURANCE CUP

IV. ORGANISATION DES COURSES

1. Conditions d'organisation de course SWS

Les courses SWS ne peuvent être organisées que par des Circuits Partenaires SWS ou des Organismes Privés SWS, préalablement agréés comme tels par SODIKART, promoteur des SWS. A ce titre, **les CP / OP sont les seuls garants du bon déroulement des courses, de leur organisation, de leur exécution, du respect des normes de sécurité en vigueur dans leur pays, et de l'équité sportive.**

Par ailleurs, le promoteur SODIKART exige de la part des CP / OP une transparence totale dans l'organisation des événements homologués SWS, et est en mesure de contrôler à tout moment les résultats de chaque course SWS.

Les dates de courses SWS doivent être publiées et mises à jour directement par chaque CP / OP sur le site www.sodiworldseries.com **au plus tard 3 jours avant lesdites courses.** Les CP / OP sont tenus d'y fournir un maximum de renseignements sur le format et le timing de chaque course.

Pour s'inscrire à une course SWS, **chaque pilote est tenu de respecter obligatoirement les conditions de participation et les procédures d'inscription** du présent Règlement SWS.

Lors d'une course SWS, la seule autorité compétente pour l'application du présent Règlement SWS sera le CP / OP organisateur de l'évènement.

2. Nombre minimum de participants

Afin de garantir un niveau de qualité des compétitions homologuées SWS, le promoteur SODIKART exige qu'un nombre minimum de participants prennent part à une course pour que celle-ci soit jugée valide, et que son résultat puisse être intégré au classement SWS. Aussi, pour être jugée valide, une course SWS devra réunir au minimum :

- 6 pilotes SWS en catégorie **JUNIOR CUP**
- 6 pilotes SWS en catégorie **SPRINT CUP**
- 6 équipes SWS en catégorie **ENDURANCE CUP** (équipes de 2 à 8 pilotes)

V. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Un concurrent qui souhaite participer à une épreuve SWS doit **obligatoirement et préalablement obtenir son Numéro d'Identification Pilote**, ci-après dénommé NIP.

Un concurrent qui souhaite participer à une épreuve labellisée SWS doit **obligatoirement et préalablement se préinscrire à la course** de son choix par le biais du site SWS.

Ces conditions sont **impératives** pour participer, d'une part, et figurer d'autre part, dans les divers classements SWS.

Seul un pilote / une équipe disposant d'un compte SWS et d'un NIP peut être considéré comme un participant à une course SWS et donc ajouté(e) à un résultat SWS.

1. Attribution d'un Numéro d'Identification Pilote (NIP)

Est considéré comme pilote SWS toute personne possédant un NIP. Un participant SWS peut être un pilote SWS (JUNIOR CUP et SPRINT CUP) ou une équipe SWS (ENDURANCE CUP).

Pour obtenir son NIP, le pilote doit s'enregistrer en ligne sur le site internet www.sodiworldseries.com. Une fois attribué, le NIP est valable pour toutes les courses labellisées SWS, et ce dans l'ensemble des catégories proposées en respectant les bases du présent Règlement SWS. Le NIP permettra au pilote d'être intégré dans les résultats de courses SWS auxquelles il a participé, et ainsi de cumuler ses points dans les différents classements SWS.

Lors de la création d'un compte pilote, **l'adresse email du pilote doit être valide et correspondre à ce même pilote**. En effet, l'inscription du pilote ne sera effective qu'après vérification et validation de son adresse email.

De même, chaque pilote est tenu de renseigner des informations correctes et vérifiables lors de son inscription (sexe, date de naissance, noms et prénoms). **Toute fausse information pourra faire l'objet d'une suppression du compte du pilote par le promoteur des SWS.**

2. Règles particulières des courses SWS en équipe ENDURANCE CUP

Afin de pouvoir créer et/ou intégrer une équipe SWS, chaque pilote doit préalablement et obligatoirement disposer d'un NIP individuel de pilote SWS. Chaque pilote SWS a la possibilité de créer une équipe SWS, via son espace personnel sur le site SWS, de laquelle il sera alors nommé responsable d'équipe. Le responsable d'équipe peut alors inviter d'autres pilotes à rejoindre son équipe, dans la mesure où ces pilotes disposent d'un NIP de pilote SWS. Le responsable d'équipe a la charge des aspects administratifs (inscription aux courses, engagement, etc).

Le fait que le responsable d'équipe ne participe pas aux courses en tant que pilote n'offre pas la possibilité d'ajouter un pilote supplémentaire à l'équipe.

Chaque équipe SWS devra choisir un nom (modifiable sur demande auprès du promoteur des SWS avant le 31 décembre pour une modification sur l'année N+1). Ce nom d'équipe ne devra donc être en aucun cas : blessant, vulgaire, constitutif d'une infraction, violer de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers, nuire à autrui, ni porter atteinte à l'ordre public. SODIKART se réserve le droit de demander au pilote responsable d'équipe de changer sans aucun délai le nom de son équipe si celui-ci venait à se trouver dans l'une des situations précitées, faute de quoi l'équipe et l'ensemble des pilotes qui la constitue seraient purement et simplement radiés des SWS sans autre préavis et sans discussion possible.

Chaque équipe est constituée de **2 à 8 pilotes maximum**.

- Une course ENDURANCE CUP ne peut en aucun cas se courir individuellement.
- Une course ENDURANCE CUP ne peut pas être divisée / fractionnée en plusieurs résultats.
- Une même équipe SWS ne peut prétendre être classée sur deux courses qui se déroulent le même jour.

- Un même pilote ne peut pas participer à une même course SWS dans deux équipes différentes.
- Seul les pilotes ayant effectivement roulé sur une course peuvent apparaître dans le résultat SWS de la course.
- Si un ou plusieurs pilotes ayant roulé avec une équipe SWS n'est pas affilié SWS, l'équipe ne pourra en aucun cas être classée dans le résultat SWS de la course.
- Un même pilote ne peut pas être membre simultanément de plus de 5 équipes différentes.

3. Equipements

Les CP / OP peuvent, en fonction de leurs disponibilités, prêter des équipements aux pilotes (casques, combinaisons, etc). Chaque CP / OP est libre d'exiger des pilotes et équipes l'utilisation d'équipements de sécurité selon la réglementation propre au pays du CP / OP.

Il incombe aux pilotes et équipes de respecter ces règles faute de ne pouvoir prétendre participer aux courses SWS concernées.

VI. INSCRIPTION A UNE COURSE

1. Préinscription à une course labellisée SWS

Une fois son NIP acquis, le pilote ou l'équipe SWS doit se préinscrire aux courses auxquelles il/elle souhaite participer sur le site internet www.sodiworldseries.com (rubrique calendrier, puis sur la page de la course).

La préinscription des pilotes / équipes permet aux CP / OP d'anticiper l'organisation de leurs événements SWS. Un pilote ou une équipe non préinscrit(e) pourra se voir refuser l'accès à une course SWS.

2. Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont à régler directement auprès du CP / OP. Seul le CP / OP organisateur détermine le prix des courses SWS qu'il organise.

SODIKART n'intervient en aucune cas dans la tarification des courses SWS organisées par les CP / OP. De même, SODIKART ne tire aucun bénéfice des courses SWS organisées par les CP / OP.

3. Validité de l'inscription

L'inscription n'est définitive qu'une fois les formalités administratives effectuées. Ces formalités peuvent dépendre suivant chaque CP / OP qui sont les seuls à déterminer le processus d'enregistrement administratif pour leurs courses.

Il peut notamment être demandé aux pilotes ou équipes participant(e)s de communiquer leur NIP et de fournir un justificatif d'identité auprès du CP / OP organisateur.

VII. LE CLASSEMENT SWS

1. Mise en ligne des résultats & mise à jour des classements

Chaque CP / OP organisateur d'une course SWS s'engage à établir et à enregistrer le classement de sa course directement en ligne sur le site SWS, et ce **dans un délai maximum de 10 jours après la course**.

Le barème de points est déterminé suivant la méthode telle que précisée en annexe 1 du présent Règlement SWS. Tous les calculs sont ensuite effectués automatiquement par le système informatique et les classements sont mis en ligne tous les jours automatiquement par le site internet SWS, en fonction des nouveaux résultats enregistrés par les circuits.

Nota Bene : pour être valide, il n'est pas nécessaire que tous les pilotes participants à la course aient un compte SWS. Dans le cas d'une course avec des pilotes « non-SWS », ces pilotes seront simplement ignorés du résultat SWS et ne doivent en aucun cas apparaître dans le résultat SWS.

2. Méthodologie des classements SWS

Les divers classements sont établis en cumulant les points acquis par les pilotes / équipes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Au 31 décembre, le pilote / l'équipe de chaque catégorie ayant cumulé le plus grand nombre de points remporte le classement international de karting loisir SWS (le classement officiel étant communiqué après que tous les circuits ont mis en ligne les résultats de leurs dernières courses de la saison).

Afin de proposer un championnat le plus équitable possible, et de ne pas avantager les pilotes ayant l'occasion de rouler très régulièrement, **le classement annuel SWS est basé sur les meilleurs résultats de la saison**, par catégorie :

- **Classement JUNIOR CUP :** la somme des 8 meilleurs résultats du pilote
- **Classement SPRINT CUP :** la somme des 10 meilleurs résultats du pilote
- **Classement ENDURANCE CUP :** la somme des 8 meilleurs résultats de l'équipe

En cas d'ex-aequo dans un classement, les vainqueurs sont départagés automatiquement au nombre de victoires, puis au nombre de seconde places, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'ex-aequo.

3. Classements spécifiques par catégories

Chacune des 3 catégories fait l'objet des différents classements et sous-classements suivants (consultables à tout moment sur le site SWS – rubrique « classement ») :

JUNIOR CUP :

- Classement général par piste
- Classement général par nation
- Classement général international
 - o Classement international femme
 - o Classement international 7-10 ans
 - o Classement international 11-14 ans

SPRINT CUP :

- Classement par piste
- Classement par nation
- Classement international
 - o Classement international femme
 - o Classement international 15-25 ans
 - o Classement international 26-39 ans
 - o Classement international +40 ans

ENDURANCE CUP :

- Classement général par piste
- Classement général par nation
- Classement général international

Les classements nationaux sont définis en fonction des pays de la piste d'affiliation du pilote ou de l'équipe SWS.

Exemple : si un pilote de nationalité française est affilié à un circuit belge, il fait partie du classement Belgique.

Nota Bene : chaque CP / OP est libre de définir des limites d'âges spécifiques pour l'organisation de ses courses. Les dates de naissance servent à intégrer chaque pilote dans les sous-classements d'âge appropriés. En ce qui concerne la JUNIOR CUP, les pilotes doivent obligatoirement être âgés entre 7 et 14 ans pour participer à une course. Dans l'année de son changement d'âge (passage de 14 à 15 ans), le pilote peut choisir s'il souhaite participer au classement JUNIOR et/ou SPRINT. Il peut également rouler en ENDURANCE CUP à partir du 1^{er} janvier.

VIII. SODI WORLD FINALS

1. Principe des Sodi World Finals

Dans le cadre des SWS, le promoteur SODIKART prévoit, via un CP, l'organisation d'une Finale Mondiale SWS, une fois par an.

Les SODI WORLD FINALS 2019 réuniront les meilleurs pilotes (JUNIOR CUP, SPRINT CUP) et les meilleures équipes (ENDURANCE CUP) du classement SWS au 31 décembre 2018 ; selon un mode de qualification défini ci-après.

Les SODI WORLD FINALS 2019 se dérouleront dans le courant de la saison 2019 sur un circuit à déterminer. Cet évènement, organisé sur plusieurs jours, permettra de sacrer les champions du monde SWS 2019 dans chaque catégorie.

2. Sodi World Finals : droits de participation

Pour les pilotes et équipes qualifiées pour les SODI WORLD FINALS, un DROIT DE PARTICIPATION sera demandé. Ce droit de participation permet au promoteur SODIKART de subvenir aux frais engagés par un tel évènement.

Le droit de participation est communiqué aux pilotes lors de l'annonce de la qualification.

Ces frais peuvent varier en fonction de différents paramètres tels que : choix du circuit d'accueil de l'évènement, coût inhérents à l'organisation d'un tel évènement, modèle de kart choisi, cérémonie de clôture, etc.

3. Qualification pour les SODI WORLD FINALS

Pour l'ensemble des classements SWS, les classements sont figés au 31 décembre 2018 à minuit (heure française). Le processus de qualification pour les SODI WORLD FINALS est détaillé en annexe 2 du présent Règlement SWS.

IX. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Les SWS sont des courses de karting loisir, ouvertes à tous, pour lesquelles les CP / OP, les pilotes et équipes s'engagent impérativement dans leurs actes et leurs comportements à respecter les valeurs de loyauté, de convivialité et de sportivité.

A ce titre, SODIKART et les CP / OP se réservent le droit, sans avoir à se justifier, de refuser ou d'exclure à tout moment, tout pilote ou toute équipe dont l'attitude pourrait nuire à l'esprit et à l'image des SWS.

De même, SODIKART se réserve le droit, sans avoir à se justifier, de refuser ou d'exclure à tout moment tout CP / OP dont l'attitude pourrait nuire à l'esprit et à l'image des SWS.

X. DROITS A L'IMAGE

L'ensemble des CP / OP, pilotes et équipes SWS s'engagent irrévocablement à **mettre à disposition et à autoriser SODIKART ainsi que les SODI WORLD SERIES à exploiter sans contrainte toutes images relatives aux événements SODI WORLD SERIES**, et ce, sans qu'aucune contrepartie financière ou matérielle ne soit attribuée à quiconque et sans aucune limite de temps.

Cette autorisation vaut à toutes fins, notamment commerciales et publicitaires, par tous modes et procédés d'exploitation des images, connus ou inconnus à ce jour, et sur tout support (notamment exposition photos, affiches, tracts, dépliants, catalogues, plaquettes, PLV, totem, dossiers de presse, publicités et articles dans la presse écrite et en ligne, site internet, diffusion vidéo, journaux), en tout format, intégralement ou partiellement, au titre de la promotion des SODI WORLD SERIES, du karting loisir et des CP / OP ou pilotes en question, et ce jusqu'au 31 décembre 2018, date de fin d'acceptation du présent Règlement SWS.

XI. DROIT A MODIFICATIONS

Soucieux d'améliorer en permanence l'organisation des SWS, SODIKART se réserve le droit de changer sans préavis le présent Règlement SWS sans que les pilotes, équipes, CP ou OP ne puissent en contester le motif. Le Règlement SWS corrigé sera alors immédiatement mis en ligne sur le site internet des SWS.

La présente version du Règlement est la version 2018v1 (dernière MAJ le 21 décembre 2017).

ANNEXE 1 – Barème de points

L'objectif du barème est de favoriser la plus grande équité à tous les pilotes participants aux courses SWS dans le monde entier. Il a été élaboré suivant une règle logarithmique tenant compte :

- De la position du pilote / de l'équipe SWS au classement de la course SWS
- Du nombre de participants SWS à la course
- De la durée de la course SWS (ENDURANCE CUP uniquement)

Le nombre de participants à une course correspond au nombre de pilotes / équipes SWS ayant participé à l'ensemble de l'épreuve.

Un simulateur de points est disponible sur le site internet SWS www.sodiwseries.com afin de calculer vous-mêmes vos points en un clic (rubrique « Simulation calcul des points »).

1. Barème JUNIOR CUP

Course de 6 à 15 participants :

- Le vainqueur marquera 1.000 points + le nombre de participants (soit 1.006 à 1.015 pts maximum)
- Le dernier marquera 0 points + le nombre de participants (soit 6 à 15 pts maximum)

Au-delà de 15 participants, le système par paliers suivant défini le nombre de points inscrits par le vainqueur et le dernier de chaque course. Un point bonus est attribué par palier :

- **Palier 1** - de 16 à 25 pilotes :
 - o 1.016 points (1.015pts + 1pt bonus) pour le vainqueur
 - o 16 points (15pts + 1pt bonus) pour le dernier
- **Palier 2** - au-delà de 26 pilotes :
 - o 1.017 points (1.015pts + 2pts bonus) pour le vainqueur
 - o 17 points (15pts + 2pts bonus) pour le dernier

En fonction du nombre de participants, une formule logarithmique réparti ensuite automatiquement les points distribués entre la 1^{ère} et la dernière position du classement.

2. Barème SPRINT CUP

Course de 6 à 20 participants :

- Le vainqueur marquera 1.000 points + le nombre de participants (soit 1.006 à 1.020 pts maximum)
- Le dernier marquera 0 points + le nombre de participants (soit 6 à 20 pts maximum)

Au-delà de 20 participants, le système par paliers suivant défini le nombre de points inscrits par le vainqueur et le dernier de chaque course. Un point bonus est attribué par palier :

- **Palier 1** - de 21 à 30 pilotes :
 - o 1.021 points (1.020pts + 1pt bonus) pour le vainqueur
 - o 21 points (20pts + 1pt bonus) pour le dernier
- **Palier 2** - au-delà de 31 pilotes :
 - o 1.022 points (1.020pts + 2pts bonus) pour le vainqueur

- 22 points (20pts + 2pts bonus) pour le dernier

En fonction du nombre de participants, une formule logarithmique réparti ensuite automatiquement les points distribués entre la 1^{ère} et la dernière position du classement.

3. Barème ENDURANCE CUP

Course de 6 à 15 participants (équipes) :

- Le vainqueur marquera 1.000 points + le nombre de participants (soit 1.006 à 1.015 pts maximum)
- Le dernier marquera 0 points + le nombre de participants (soit 6 à 15 pts maximum)

Au-delà de 15 participants, le système par paliers suivant défini le nombre de points inscrits par le vainqueur et le dernier de chaque course. Un point bonus est attribué par palier :

- **Palier 1** - de 16 à 25 équipes :
 - 1.016 points (1.015pts + 1pt bonus) pour le vainqueur
 - 16 points (15pts + 1pt bonus) pour le dernier
- **Palier 2** - au-delà de 26 équipes :
 - 1.017 points (1.015pts + 2pts bonus) pour le vainqueur
 - 17 points (15pts + 2pts bonus) pour le dernier

En fonction du nombre de participants, une formule logarithmique réparti ensuite automatiquement les points distribués entre la 1^{ère} et la dernière position du classement.

Bonus lié à la durée de la course :

En catégorie ENDURANCE CUP, un bonus supplémentaire est lié à la durée des courses. Pour chaque tranche de 3 heures, chaque équipe bénéficiera d'un bonus de points lié à la durée de la course ; ces points bonus sont définis comme suit :

- Course de 1 à 3 heures : 0 pts
- Course de 4 à 6 heures : 20 pts
- Course de 7 à 9 heures : 40 pts
- Course de 10 à 12 heures : 60 pts
- Course de 13 à 15 heures : 80 pts
- Course de 16 à 18 heures : 100 pts
- Course de 19 à 21 heures : 120 pts
- Course de 22 heures et + : 140 pts

ANNEXE 2 – Processus de qualification aux SODI WORLD FINALS

1. Préambule

Les SODI WORLD FINALS sont l'évènement de karting loisir le plus prestigieux au monde.

Les détails de l'évènement font l'objet d'une communication spécifique, notamment via le site internet SWS, sur la page consacrée aux SODI WORLD FINALS.

Cet évènement a pour vocation de réunir les meilleurs pilotes de karting loisir du monde entier, au cours d'un seul et même évènement organisé avec la collaboration d'un circuit partenaire SWS sur plusieurs jours, à l'issue duquel seront sacrés :

- Le champion du monde JUNIOR CUP SWS
- Le champion du monde SPRINT CUP SWS
- Les champions du monde ENDURANCE CUP SWS

Le mode de qualification est donc établi dans l'objectif de représenter au mieux le contexte international du championnat SWS.

La qualification pour les SODI WORLD FINALS est basée sur le classement sportif annuel SWS, figé au 31 décembre de l'année précédente (31 décembre 2018 : classement ayant lieu en 2018 pour les SODI WORLD FINALS 2019).

2. Conditions de participation

Pour pouvoir prétendre à se qualifier aux SODI WORLD FINALS 2019, un pilote ou une équipe SWS devra impérativement avoir roulé un **minimum de 3 courses SWS valides sur sa piste d'affiliation** durant la saison 2018.

En catégorie ENDURANCE CUP, un minimum de 2 pilotes ayant roulé plus de 3 fois au sein de l'équipe durant l'année de qualification est exigée pour que l'équipe puisse se qualifier. Tous les pilotes participants aux SODI WORLD FINALS doivent impérativement avoir participé au minimum une fois à une course SWS officielle avec l'équipe.

Un pilote qualifié aux SODI WORLD FINALS dans plusieurs catégories **ne pourra en aucun cas participer à l'évènement dans plusieurs catégories**. Il sera alors libre de choisir la catégorie dans laquelle il souhaite participer, et la place laissée vacante dans une autre catégorie sera alors attribuée au pilote suivant au classement.

Dans le cas de non-participation d'un pilote ou d'une équipe SWS qualifié(e) aux SODI WORLD FINALS, la place est alors attribuée au pilote suivant au classement.

Le promoteur des SWS se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote, sans avoir à s'en justifier.

3. Nombre de pilotes qualifiés

Pour les SODI WORLD FINALS 2018, le nombre de pilotes/équipes qualifiés sera de :

- JUNIOR CUP : 40 pilotes
- SPRINT CUP : 80 pilotes
- ENDURANCE CUP : 40 équipes (de 3 à 4 pilotes)

Le nombre de pilotes qualifiés pour chaque catégorie pourra être réévalué au cours de la saison.

Pour chaque catégorie, un pilote ou une équipe peut se qualifier par le biais du classement international ou du classement national.

Un pilote ou une équipe qualifié à la fois par le biais du classement international et du classement national laissera automatiquement sa place au classement national au pilote ou à l'équipe suivant(e).

4. Spécificités des classements nationaux

Un **classement national** existe pour une catégorie donnée à partir du moment où un **minimum de 3 courses de cette catégorie sont organisées dans le pays** dans la saison complète SWS.

Chaque pilote est intégré dans le classement national correspondant au pays de sa piste d'affiliation, et non pas de sa propre nationalité.

5. Qualification de la catégorie JUNIOR CUP

Dans la catégorie JUNIOR CUP seront qualifiés un total de 40 pilotes :

- Classement International :
 - o **8 meilleurs pilotes du classement international**
 - o **2 meilleures pilotes féminines du classement international**
- Classements Nationaux :
 - o **30 meilleurs pilotes nationaux** ; c'est-à-dire le meilleur pilote de chaque classement national, dans la limite des 30 pays les plus actifs.
 - o Si la limite maximale de 30 pays différents n'est pas atteinte, un quota de qualification est mis en place. Ce quota répartit les places restantes via un système de prorata qui définit une répartition juste du nombre de places : plus un pays compte de pilotes classés et de pistes SWS, plus le quota sera élevé.
 - o **Le quota maximum d'un seul pays ne pourra en aucun cas excéder 5 places.**
 - o Le quota national est indépendant des nations déjà représentées via le classement international.
 - o Ce quota sera défini en fin de saison. Un quota estimatif pourra être communiqué aux pistes et aux pilotes en cours de saison.

Dans la catégorie JUNIOR CUP, seuls les **pilotes âgés de 11 à 14 ans pourront se qualifier** pour les SODI WORLD FINALS 2019 ; ceci afin d'assurer une homogénéité des tailles et poids des pilotes engagés.

La taille et le poids de chaque pilote qualifié sera demandé au moment des inscriptions pour les SODI WORLD FINALS. Si la participation d'un pilote est alors jugée dangereuse ou incompatible avec le succès de l'évènement, sa participation pourra se voir refuser. Dans ce cas de figure, le pilote suivant au classement général sera automatiquement qualifié.

6. Qualification de la catégorie SPRINT CUP

Dans la catégorie SPRINT CUP seront qualifiés un total de 80 pilotes :

- Classement International :
 - o **10 meilleurs pilotes du classement international**
 - o **3 meilleures pilotes féminines du classement international**
 - o **1 meilleur pilote du classement 15-25 ans**

- **1 meilleur pilote du classement 26-39 ans**
- **1 meilleur pilote du classement +40 ans**
- Classements Nationaux :
 - **64 meilleurs pilotes nationaux** ; c'est-à-dire le meilleur pilote de chaque classement national, dans la limite des 64 pays les plus actifs.
 - Si la limite maximale de 64 pays différents n'est pas atteint, un quota de qualification est mis en place. Ce quota répartit les places restantes via un système de prorata qui définit une répartition juste du nombre de places : plus un pays compte de pilotes et de pistes, plus le quota sera élevé.
 - **Le quota maximum d'un seul pays ne pourra en aucun cas excéder 10 places.**
 - Le quota national est indépendant des nations déjà représentées via le classement international.
 - Ce quota sera défini en fin de saison. Un quota estimatif pourra être communiqué aux pistes et aux pilotes en cours de saison.

7. Qualification de la catégorie ENDURANCE CUP

Dans la catégorie ENDURANCE CUP seront qualifiées un total de 40 équipes :

- Classement International :
 - **9 meilleures équipes du classement international**
 - **1 meilleure équipe 100% féminine du classement international**
- Classements Nationaux :
 - **30 meilleurs équipes nationales** ; c'est-à-dire les meilleures équipes de chaque classement national, dans la limite des 30 pays les plus actifs.
 - Si la limite maximale de 30 pays différents n'est pas atteint, un quota de qualification est mis en place. Ce quota répartit les places restantes via un système de prorata qui définit une répartition juste du nombre de places : plus un pays compte d'équipes et de pistes, plus le quota sera élevé.
 - **Le quota maximum d'un seul pays ne pourra en aucun cas excéder 5 places.**
 - Le quota national est indépendant des nations déjà représentées via le classement international.
 - Ce quota sera défini en fin de saison. Un quota estimatif pourra être communiqué aux pistes et aux pilotes en cours de saison.

8. WILD CARDS et qualifications alternatives

Aucune WILD CARD n'est prévu dans le processus de qualification pour les SODI WORLD FINALS. Toutefois, le promoteur SODIKART se réserve le droit, sans s'y obliger, de qualifier un ou plusieurs pilotes/équipes par le biais d'une WILD CARD.

Si la situation venait à se présenter, une WILD CARD ne pourra être distribuée que dans le cas d'une non-participation d'un pilote (ou d'une équipe) déjà qualifié au préalable. Une distribution éventuelle de WILD CARD ne pourra se faire que dans l'intérêt des SODI WORLD SERIES.

Enfin, parallèlement au processus de qualification par les classements internationaux et nationaux détaillé ci-dessus ; le promoteur SODIKART se réserve le droit de proposer aux pilotes et/ou équipes SWS un mode de qualification alternatif, qui pourrait prendre différentes formes.

Dans ce cas de figure, une communication spécifique sera effectuée par SODIKART auprès des pistes partenaires SWS et auprès des pilotes et équipes SWS.